

Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du syndicat du personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches (SPPÉCA)

Volume 3, no 2

Janvier 2015

Le dépôt patronal

En décembre dernier, la partie patronale, composée des représentants du MÉLS et de la Fédération des commissions scolaires, a procédé au dépôt de ses demandes sectorielles (celles concernant le personnel professionnel). Auparavant, le Conseil du trésor avait déposé les demandes touchant les augmentations salariales et notre régime de retraite (RREGOP).

Nous pourrions qualifier ces demandes comme étant la plus grande offensive dans l'ensemble des rondes de négociation visant à récupérer de l'argent à même nos conditions de travail. On aurait très bien pu nous dire : « Nous avons besoin d'argent et vous aller payer ». Vous pouvez retrouver le résumé de ces demandes dans le dernier numéro de « La Passerelle Négó », sur le site de la FPPE.

Les rondes de négociation sont des moments où les parties peuvent regarder ensemble les problèmes que chacun rencontre et tentent de trouver des solutions en négociant de nouvelles façons de faire pour améliorer les conditions de travail ou les règles de gestion. Malheureusement, lorsque l'on regarde les demandes déposées (majoritairement issues de la Fédération des commissions scolaires) force est de constater qu'elles ne correspondent pas réellement à des problèmes rencontrés dans le réseau mais visent plutôt à faire une récupération financière à même les conditions de travail du personnel professionnel. C'est une des façons pour les commissions scolaires de refiler à leurs employés les coupures subies ces dernières années.

Quant aux offres salariales déposées par le Conseil du

trésor, on aurait pu s'attendre à un peu plus de respect. Quels sont les arguments pour justifier de telles demandes?

La dette (à réduire rapidement)

Plusieurs économistes, de diverses tendances, sont intervenus récemment dans les médias pour détruire cet argument. Il n'y a pas d'urgence et il est même dangereux économiquement (selon l'OCDE et le FMI) d'imposer des mesures drastiques. L'urgence s'explique probablement par des délais électoraux.

Il faut faire notre part

Depuis 2004, nous avons reçu 15% d'augmentation salariale. Or, durant la même période, l'inflation a progressé de 20%. Le résultat net est une diminution réelle de notre pouvoir d'achat de 5%. De plus, au cours de cette même période, d'autres groupes ont reçu des augmentations intéressantes (députés, médecins, employés d'Hydro-Québec, procureurs de la couronne, etc.). Selon l'Institut de la statistique du Québec, la rémunération des employés du secteur public accuse un retard de 8,3% par rapport aux autres **groupes comparables (employés fédéraux, municipaux ou du privé)** et cela inclut les avantages sociaux. Nous avons fait plus que notre part. Les offres actuelles ne feront qu'augmenter cet écart.

Serions-nous en déficit d'équité sociale ?

Le respect, est-ce trop demandé à ce gouvernement ?

Marc Bernier, président du SPPÉCA

Agenda des activités du SPPÉCA

Voici les principales activités offertes par le SPPÉCA au cours de l'année 2014-2015.

Soirée d'information sur le régime de retraite (RREGOP) et les REER (pour les 25 à 55 ans)

À Saint-Joseph, le 25 février 2015
au restaurant Le Journal.

À Lévis, le 26 février 2015
au Centre des congrès de Lévis.

Frais de déplacement remboursés par le syndicat

Si un repas est partagé lors des formations, il sera payé par le syndicat.

Soirée d'information sur le régime québécois d'assurance parental (RQAP)

À Lévis, semaine du 23 mars 2015.

À Saint-Joseph, semaine du 30 mars 2015.

Frais de déplacement remboursés par le syndicat

Soirée d'information sur la convention collective

Dates à venir pour chaque unité.

Frais de déplacement remboursés par le syndicat

RQAP - Régime québécois d'assurance parentale

Dernièrement, nous avons eu connaissance de plusieurs dossiers dans lesquels les membres du SPPÉCA n'ont pas obtenu l'information adéquate du service à la clientèle du RQAP ou de la Direction des ressources humaines de leur commission scolaire.

Le syndicat a mandaté Marie-Noëlle Bourque, orthophoniste, pour accompagner les professionnelles et professionnels dans leur démarches reliées aux congés parentaux.

Étant responsable de ce dossier depuis déjà quelques années, elle a participé à plusieurs formations offertes par la FPPE et la CSQ. Son expertise s'appuie également sur son vécu personnel et sur les nombreux cas rencontrés au cours des dernières années.

*N'hésitez pas à me contacter pour discuter de votre dossier,
poser vos questions ou avoir des informations supplémentaires.*

Quels services peuvent vous être offerts ?

- Recevoir de la documentation sur le RQAP et les droits parentaux
- Avoir un entretien individuel pour analyser votre dossier personnel
- Identifier les dates de débuts de congés et de prestations
- Obtenir les renseignements de base sur les droits et les revenus durant les congés
- Obtenir les renseignements nécessaires pour déterminer les choix les plus avantageux relatifs à la convention et au RQAP
- Être conseillé dans vos démarches auprès du RQAP ou de la CSST
- Connaître les échéanciers et les documents à fournir
- Être représentée auprès de l'employeur pour les aspects relevant de la convention
- Obtenir des réponses à toutes vos questions

Service gratuit

Plusieurs situations complexes peuvent nécessiter une analyse plus approfondie de votre dossier et le fait de me consulter le plus rapidement possible peut faire une grande différence sur votre situation :

- | | |
|---|------------------------------|
| ◆ Grossesses rapprochées | ◆ Baisse de revenu |
| ◆ Retrait préventif ou assurance-emploi | ◆ Avoir plusieurs employeurs |
| ◆ Personne à statut précaire | ◆ Interruption de grossesse |
| ◆ Personne ayant des revenus autonomes | ◆ Etc. |

Mon offre de service s'adresse aux nouvelles mamans, mais aussi aux pères, aux conjoints de même sexe, aux parents qui adoptent un enfant et aux futurs parents.

Les informations que je vous fournirai seront parfois différentes et la plupart du temps plus précises que celles fournies par les ressources humaines ou le service à la clientèle du RQAP.

N'oubliez pas de me mettre en copie conforme chaque fois que vous déposez un document concernant les droits parentaux et le RQAP à l'employeur.

Au plaisir de vous connaître et de vous conseiller au meilleur de ma connaissance !

Marie-Noëlle Bourque,

Responsable des droits parentaux pour le SPPÉCA

téléphone : 418.839.0500 poste 52041 - marie-noelle.bourque@cnavigateurs.qc.ca



Fédération des professionnelles et professionnels
de l'éducation du Québec (CSQ)
<http://fppe.qc.ca>



Centrale des syndicats du Québec
<http://www.lacsq.org>



Syndicat du Personnel Professionnel de l'Éducation Chaudière-Appalaches
2D-156, route Marie-Victorin, Lévis (Saint-Nicolas) Québec G7A 2T4

Le point sur les fusions des commissions scolaires

Depuis que le ministre Bolduc a présenté son projet de fusion des commissions scolaires à l'automne dernier, nous avons eu droit à un ballet politique parfois difficile à suivre. Égal à lui-même, ce cher monsieur Bolduc, après avoir avisé qu'il était peu sensible à tout amendement et devant le tollé de critiques, a finalement ouvert la porte à des modifications.

Il faut rappeler que jamais monsieur Bolduc nous a démontré la pertinence de ces regroupements, même pas en terme financier. Plusieurs intervenants ont émis des inquiétudes sur la finalité de ce projet. Fait surprenant, le service à l'élève ne semble pas être considéré comme une variable dont il faut tenir compte dans ces projets de fusion. Et pourtant, nombre d'entre nous avons identifié les problèmes engendrés par l'augmentation du nombre d'élèves et l'agrandissement des territoires à desservir.

Pour le SPPÉCA, il faudra peut-être prévoir une restructuration de notre organisation. En effet, si le nombre des commissions scolaires change, la représentation de chaque commission scolaire au sein du SPPÉCA devra changer également. Il est prévu actuellement, par nos statuts, une déléguée ou un délégué pour chaque unité d'accréditation, soit pour chaque commission scolaire.

Votre comité des statuts devra se pencher sur cette question et proposer, s'il y a lieu, des modifications à nos statuts au congrès du printemps 2016.

Marc Bernier, président du SPPÉCA

Conseil d'administration 2014-2015

Marc Bernier, président

sppeca29@gmail.com

Bur. : 418 496-6196; Cell.: 581 982-5130

Chantal Marcoux, trésorière

chantal.marcoux@cscotesud.qc.ca

Commission scolaire des Appalaches

Sébastien Rouleau, vice-président

sppeca.csa@gmail.com

Bur.: 418 423-4291 # 3302; Cell.: 418 814-8776

Pierre Grenier, délégué adjoint

Mélanie Laroche, déléguée adjointe

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Julie Aubin, vice-présidente

sppeca.csbe@gmail.com

Bur. : 418 386-5541 # 2379

Johanne Roy, déléguée adjointe

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Jean-François Jomphe, vice-président

sppeca.cscs@gmail.com

jeanfrancois.jomphe@cscotesud.qc.ca

Bur. : 418 883-3750

Chantal Boivin, déléguée adjointe

Éloïse Gamache, déléguée adjointe

Commission scolaire des Navigateurs

Marie Mayrand, vice-présidente

marie.mayrand@cnavigateurs.qc.ca

Bur. : 418 839-0500 #80704

Meyranie Cayer, déléguée adjointe

Line Thériault, déléguée adjointe



LE REER COLLECTIF DE L'ÉDUCATION

Une offre **exclusive** au personnel de l'éducation!

En tant que travailleur du milieu de l'éducation, vous avez accès au principal avantage offert à la Caisse Desjardins de l'Éducation : le **REER collectif de l'Éducation**.

Voyez comment le **REER collectif de l'Éducation** peut vous rapporter gros!

| COTISATION REER PAR PAIE | ÉCONOMIE D'IMPÔT PAR PAIE** | COTISATION NETTE PRÉLEVÉE SUR LE SALAIRE | COTISATION ANNUELLE AU REER (26 PAIES) |
|--------------------------|-----------------------------|--|--|
| 75 \$ | 29 \$ | 46 \$ | 1 950 \$ |

**Montant approximatif basé sur un revenu de 60 000 \$ et un taux d'imposition de 38,4 %. Celui-ci pourrait être différent dépendamment de votre situation financière.

¹ Sur un montant de 1000 \$ placé en épargne à terme.

² Pour investissement dans les fonds de placement. Les fonds de placement et autres titres admissibles sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie membre du Mouvement Desjardins.

PRINCIPAUX AVANTAGES DU REER COLLECTIF DE L'ÉDUCATION

- ▶ Retenue sur le salaire
- ▶ Économie d'impôt immédiate
- ▶ Entente exclusive entre la Caisse et votre commission scolaire.
- ▶ Prime de ½ % sur vos cotisations¹
- ▶ Rabais sur les frais de gestion²

Communiquez avec nous!

Diane Ouellet
Consillère, Finances personnelles

Centre de services Côte-du-Sud
125, rue Papineau
Montmagny (Québec) G5V 1R2

418 248-2522
www.desjardins.com/caisseeducation